



erreur syndic , facturation lot d'un autre

Par **gama2315**, le **08/04/2021** à **17:34**

Bonsoir,

Je suis propriétaire d'un logement que j'ai acheté en VEFA en 2013. je me suis rendue compte en janvier 2021 que le syndic me fait payer depuis 2013 le lots et le tantièmes d'un autre copropriétaire. j'ai été voir le syndic au mois de février pour demander la régularisation, j'ai relancé plusieurs fois par téléphone mais aucune régularisation. Ce syndic continue toujours à me relancer pour des lots qui ne me concerne pas.

Quelle type de courrier que je dois envoyer(article de loi) au syndic et sur combien d'année ils doivent me rembourser ?

Dans l'attente de votre réponse

Cordialement

SB